

COMMUNE DE LA FRETTE

COMPTE RENDU

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

EN DATE DU 03 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un, le trois juin à vingt heures quinze, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la salle des fêtes de LA FRETTE, sous la présidence de Bernard CRÉZÉ, Maire.

Date de convocation : 26 mai 2021

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15

Présents : Bernard CRÉZÉ, Michel MARMONIER, Paule MASSON-VILLOT, Florent CORBIÈRE, Marie-Claude GAUTHIER, Ouarda PLATTET-BELFIHADJ, Nicolas RADIC, Anaïs SPIELMANN, Dorian SILLANS, Sébastien LA RIZZA

Absents excusés : Denis PAILLET (pouvoir à Bernard CRÉZÉ), Fabien FLACHER (pouvoir à Dorian SILLANS)

Absents non excusés : Philippe OUSTALET, Sabine ROGER, Claire BILLON-VEILLET

Anaïs SPIELMANN est désignée comme secrétaire de séance.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1) Délibération : Décision modificative n° 2
- 2) Délibération : Demande de prêt à court terme de 580 000 € à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
- 3) Délibération : Admission en non-valeur
- 4) Délibération : Attribution marché de travaux mairie
- 5) Délibération : Attribution marché de travaux chemin des sources et chemin de montagneux
- 6) Délibération : Modification des tarifs du service périscolaire – Tarifs cantine et garderie
- 7) Information : Décision municipale : Demande de prêt à long terme à annuités réduites de 400 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes
- 8) Tirage au sort – jury d'assises
- 9) Questions diverses

Un point est rajouté à l'ordre du jour :

- Délibération : Convention tarification sociale des cantines scolaires
-

1) Décision modificative n° 2

DELIBERATION N° 27/2021 – DÉCISION MODIFICATIVE N° 2

Il est nécessaire de modifier les crédits ouverts au budget de l'exercice 2021 de la commune de La Frette de la manière suivante :

Chapitre	Article	Objet	Dépenses	Recettes
Fonctionnement				
022	022	Dépenses imprévues	- 12 070.00	
67	6718	Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	+ 12 000.00	
042	6811	Dotations aux amortissements	+ 70.00	
Investissement				
040	28041582	Amortissement des immobilisations		+ 70.00
21	21318	Immobilisations corporelles autres bâtiments publics (MDA - ancien théâtre)	+ 120 098.51	
23	2313	Constructions immobilisations en cours (Mairie)	+ 110 571.83	
13	1323	Subventions Département		- 149 899.66
13	1326			- 199 500.00

		Subventions établissements locaux	autres publics	
16	1641	Emprunt à court terme		+ 580 000.00
TOTAL				+ 230 670.34
				+ 230 670.34

Le conseil municipal,

Adopte la proposition ci-dessus.

Vote : à l'unanimité

2) Demande de prêt à court terme de 580 000 € à la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

DELIBERATION N° 28/2021 – DEMANDE DE PRET A COURT TERME DE 580 000 € A LA CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES

Monsieur le Maire expose que, dans l'attente du versement des subventions du Département de l'Isère, de la Région Auvergne Rhône Alpes et de l'Etat pour financer les travaux de la mairie et de la maison des associations,

Il est nécessaire de contracter auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES, un prêt à court terme de 580 000 €, remboursable en 21 mois maximum, au taux variable indexé sur l'Euribor 3 mois + 0.49 %.

Si la valeur de l'index est inférieure à zéro, cette valeur sera réputée être égale à zéro.

Les intérêts seront payables trimestriellement à terme échu – le capital in fine.

Frais de dossier : 580 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide de contracter** un emprunt de 580 000 € à court terme auprès de la CAISSE REGIONALE DE CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES,
- **s'engage** à créer les ressources nécessaires au remboursement dudit emprunt,
- **s'engage** à régler les frais, droits, impôts et taxes auxquels l'emprunt pourrait donner lieu,
- **décide** d'autoriser le Maire à négocier ledit prêt aux conditions ci-dessus fixées et à signer le contrat de prêt à intervenir,
- **affirme** en outre qu'aucun lettre d'observation de la Chambre Régionale des Comptes ne lui a été adressée et qu'aucun recours devant le Tribunal Administratif ne lui a été notifié.

Le Maire certifie, sous sa responsabilité, que le présent acte est rendu exécutoire en application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal,

Adopte la proposition ci-dessus.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

3) Admission en non-valeur

DELIBERATION N° 29/2021 – ADMISSION EN NON-VALEUR

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Monsieur le Trésorier de Saint Etienne de Saint Geoirs n'a pu procéder au recouvrement des pièces portées sur l'état n° 4709060211 – pièces irrécouvrables arrêtées à la date du 11 mai 2021.

Monsieur le Trésorier demande en conséquence l'admission en non-valeur des pièces suivantes :

Nature juridique	Exercice	Référence pièce	Montant restant à recouvrer	Motif de la présentation
Particulier	2021	R-3-22	0.10 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2019	T-167	1.40 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	R-5-37	4.50 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	R-5-25	5.90 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
Particulier	2020	R-8-35	9.00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite

Particulier	2020	T-192	18.00 €	Reste à recouvrer inférieur au seuil de poursuite
TOTAL			38.90 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **Admet** en non-valeur les créances pour un montant total de 38.90 €,
- **Dit** que la dépense correspondante sera inscrite au chapitre 65, article 6541 du budget 2021.

Vote : à l'unanimité

4) Attribution marché de travaux mairie

DELIBERATION N° 30/2021 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX MAIRIE

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux de restructuration du bâtiment mairie et des abords de la mairie (VRD) a été lancé par la commune de La Frette sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 30 mars 2021 pour une remise des offres au 21 avril 2021 à 17 h.

La consultation comprenait 13 lots pour le bâtiment mairie :

Lot	Désignation
1	Maçonnerie – Démolition – Gros œuvre
2	Flocage
3	Menuiseries extérieures bois – Vitrierie - Fermetures
4	Porte automatique
5	Menuiseries intérieures
6	Cloisons – Doublages - Plafonds
7	Carrelages - Faïences
8	Sol parquets bois

9	Peinture
10	Façades
11	Electricité – Courant faible
12	Chauffage – Ventilation - Sanitaire
13	Métallerie

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 22 avril 2021 à 14 h afin de procéder à l'ouverture des plis des candidats.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par la société WIZIOU, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, Monsieur le Maire propose de retenir les prestataires suivants :

Lot	Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
1	Maçonnerie – Démolition – Gros œuvre	DM	49 970.50 €
2	Flocage	LOVISOLO	7 163.50 €
3	Menuiseries extérieures bois – Vitrerie - Fermetures	PARET	57 169.00 €
4	Porte automatique	AXED MANUSA	9 063.00 €
5	Menuiseries intérieures	MENUISERIE DU VAL D'AINAN	22 945.00 €
6	Cloisons – Doublages - Plafonds	CLÉMENT DÉCOR	34 903.00 €
7	Carrelages - Faïences	CHAMBARAND	9 300.00 €

8	Sol parquets bois	MENUISERIE DU VAL D'AINAN	3 708.00 €
9	Peinture	PPH38	7 477.00 €
10	Façades	En attente de la réunion prévue le 15 juin 2021 avec Wiziou, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et l'architecte Marc BROSSET-HECKEL	
11	Electricité – Courant faible	En attente de la réunion prévue le 15 juin 2021 avec Wiziou, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et l'architecte Marc BROSSET-HECKEL	
12	Chauffage – Ventilation - Sanitaire	En attente de la réunion prévue le 15 juin 2021 avec Wiziou, Assistant à Maîtrise d'Ouvrage, et l'architecte Marc BROSSET-HECKEL	
13	Métallerie	SERALU	8 603.00 €

La consultation pour les abords de la mairie – partie VRD – n'était pas allotie :

Les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 27 avril 2021 à 14 h afin de procéder à l'ouverture des plis des candidats.

Après présentation du rapport d'analyse des offres par le cabinet d'études ALP'ÉTUDES, Maître d'œuvre pour la partie VRD, Monsieur le Maire propose de retenir le prestataire suivant :

Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
Réaménagement et restructuration de la mairie – Partie VRD	Groupement GACHET/LAQUET	228 572.25

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant avec les entreprises retenues.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

5) Attribution marché de travaux Chemin des Sources et Chemin de Montagneux

DELIBERATION N° 31/2021 – ATTRIBUTION MARCHÉ DE TRAVAUX CHEMIN DES SOURCES ET CHEMIN DE MONTAGNEUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux pour le confortement de l'affaissement du Chemin des Sources et du Chemin de Montagneux par enrochement maçonné a été lancé par la commune de La Frette sous la forme d'une procédure adaptée.

Cette consultation a été lancée le 25 mars 2021 pour une remise des offres au 16 avril 2021 à 12 h.

Un seul candidat a répondu à cette consultation : GACHET :

Désignation	Nom de l'entreprise	Montant HT
Confortement affaissement du chemin des sources et du chemin de montagneux par enrochement maçonné	GACHET TP	58 442.00 €

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'autoriser** le Maire à signer le marché correspondant avec l'entreprise retenue.

Vote :

Pour : 10

Contre : 0

Abstention : 2

6) Modification des tarifs du service périscolaire – tarifs cantine et garderie

DELIBERATION N° 32/2021 – MODIFICATION DES TARIFS DU SERVICE PÉRISCOLAIRE – TARIFS CANTINE ET GARDERIE

Monsieur le Maire expose que les tarifs de cantine et de garderie ont été fixés par délibération du 17 mai 2018 et n'ont subi aucune augmentation depuis, alors que les charges liées au service périscolaire sont en constante augmentation, compte tenu de l'évolution des prix et des charges de personnel.

De plus, la municipalité a décidé de changer de prestataire pour la confection et la livraison des repas à partir de la rentrée scolaire 2021-2022. Ce nouveau prestataire propose des repas de meilleure qualité préparés avec des produits locaux.

Une partie du coût supplémentaire de confection des repas sera prise en charge par la commune, une autre partie sera répercutée sur la tarification de la cantine.

Par conséquent, Monsieur le Maire propose d'augmenter de 0.50 € le tarif d'un repas, celui-ci passant de 4.50 € à 5.00 €.

Les tarifs de garderie resteront inchangés : 0.70 € la demi-heure.

Un tarif dégressif en matière de restauration scolaire est proposé aux usagers sur présentation d'une attestation de quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) ou de l'avis d'imposition de l'année 2021 sur les revenus de l'année 2020 :

Tarifs de la cantine en fonction du quotient familial		
Quotient familial minimum	Quotient familial maximum	Coût par repas
0 €	450 €	1.00 €
451 €	599 €	4.00 €
600 €	900 €	4.50 €
Supérieur à 900 €		5.00 €

A défaut de transmission de l'attestation CAF ou de l'avis d'imposition, le tarif maximum de 5.00 € sera automatiquement appliqué lors de la facturation.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** d'adopter les nouveaux tarifs du service périscolaire à compter du 1^{er} septembre 2021.

Vote : à l'unanimité

7) Convention tarification sociale des cantines scolaires

DELIBERATION N° 33/2021 – CONVENTION TARIFICATION SOCIALE DES CANTINES SCOLAIRES

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de signer une convention avec l'État en matière de tarification sociale des cantines scolaires pour la période du 1^{er} septembre 2021 jusqu'au 31 août 2024.

Les communes éligibles à la fraction « péréquation » de la Dotation de Solidarité Rurale, telles que La Frette, peuvent bénéficier d'un soutien financier de l'État, plus particulièrement du Ministère des Solidarités et de la Santé.

En effet, l'État s'engage à verser une aide de 3 € par repas lorsque le tarif municipal est fixé à 1 € par repas, afin de réduire les inégalités sociales et favoriser l'accès des enfants issus de familles défavorisées à la cantine.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, **décide** :

- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune de La Frette et l'État.

Vote : à l'unanimité

8) Information : Décision municipale : Demande de prêt à long terme à annuités réduites de 400 000 € auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes

Dans le cadre de sa délégation consentie par le conseil municipal, Monsieur le Maire a décidé de contracter un prêt à long terme de 400 000 € (inscrit au budget 2021) auprès de la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel Sud Rhône Alpes.

9) Tirage au sort – jury d'assises

La Préfecture de l'Isère demande à chaque commune iséroise de procéder au tirage au sort de quatre noms figurant sur la liste électorale :

Les noms suivants ont été tirés au sort :

- Michel MOUNIER,
- Ivan LANGLOIS,
- Lionel LAFLEUR,
- Jean-Luc TERRIER.

10) Questions diverses

Informations diverses :

- Un kinésithérapeute s'installe sur la commune de La Frette le 1^{er} juillet 2021 à la maison médicale de La Frette : Nicolas DANGLA.
- Le bail de la maison médicale qui lie la commune de La Frette à la SCI QUILLON a été prolongé pour une période de 6 ans.
- Le regard de la Route de Chenavas a été réparé.
- Comment sécuriser le fossé de la Route de Bévenais ?
- Une quille est manquante sur la Route de La Côte Saint André.
- La fibre est prévue sur la commune de La Frette à la fin de l'année 2022.
- Le fauchage de la voirie communale démarrera la semaine du 07 juin 2021.

La séance est levée à 21 h 40.